



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



25088543

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

02 JUL. 2025

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : **0402 541 189**

Nom

(en entier) : **Dolomie de Villers-le-Gambon**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue Charles Dubois 28, 1342 Ottignies-Louvain-la-Neuve**

Objet de l'acte : Nominations statutaires et délégation de pouvoirs fiscaux

EXTRAIT DES DECISIONS UNANIMES DES ACTIONNAIRES PRISES PAR ECRIT EN DATE DU 17 JUIN 2025

Il est décidé de renouveler le mandat de Madame Aurélie Vanden Broecke, Monsieur Antoine Riguelle, Monsieur Gino De Booi, Monsieur Luc Cattoir et Monsieur Raphael Vander Auwera pour une période de trois ans qui prendra fin lors de l'assemblée générale de 2028 se prononçant sur les comptes annuels de l'exercice comptable clôturé le 31 décembre 2027. Ces mandats seront exercés à titre gratuit.

Forvis Mazars Réviseurs d'entreprises SRL, dont le siège social est situé à Manhattan Office Tower – Avenue du Boulevard 21 boîte 8, 1210 Bruxelles, numéro d'entreprise 0428.837.889, représenté par Monsieur Philippe Gossart, a été reconduite en juin 2024 en tant que commissaire de la Société pour un terme de trois ans jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2026.

Forvis Mazars Réviseurs d'entreprises SRL a informé la Société que le commissaire sera représenté par M. Romuald Bilem à partir de la date de la présente assemblée générale annuelle, pour la période allant du 1er janvier 2025 jusqu'à la fin du mandat actuel de commissaire. Le remplacement de M. Philippe Gossart par M. Romuald Bilem en tant que représentant permanent de Forvis Mazars Bedrijfsrevisoren BV sera publié au Moniteur belge

L'assemblée désigne Madame Delphine Frognet et Monsieur Jean-Louis Colette, agissant seul(e) ou conjointement, afin de procéder à toute publication utile relative aux points qui précèdent.

Delphine Frognet
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/07/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).